N° 2740. — IX^me ANNÉE. 5 cts. Le Numéro 5 cts. Samedi 16 Novembre 1889.

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux: 2, Rue du Marché 2.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES

Imp. COURVOISIER, rue du Marché 2,
La Chaux-de-Fonds
et rue du Collège 209, Locle.

GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Du 15 Oct. 1889

	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle	5 32	7 42	9 21	11 57	1 37	3 47	5 57	8 07	11 —
Morteau .	—	—	9 21	—	—	3 47	—	8 07	11 —
Besançon	—	—	9 21	—	—	3 47	—	—	11 —
Les Ponts	—	8 25	—	—	1 27	4 49	—	9 17	—
Neuchâtel	—	*7 41	9 29	—	1 19	—	5 53	9 37	—
Genève ..	—	—	9 29	—	1 19	—	5 53	9 37	—
Bienne ..	—	8 32	11 15	12 10	3 16	5 —	6 35	9 45	—
Berne....	—	8 32	11 15	12 10	3 16	5 —	6 35	9 45	—
Bâle	—	—	11 15	—	3 16	—	6 35	9 45	—

ARRIVÉES

* Jusqu'au 14 Nov. 1889 et à partir du 15 Avril 1890.

Du 15 Oct. 1889

	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle	—	6 40	7 50	9 40	12 17	1 37	5 03	—	6 07	8 07	9 50
Morteau .	—	—	—	9 40	—	—	5 03	—	6 07	—	—
Besançon	—	—	—	9 40	—	—	5 03	—	—	—	—
Les Ponts	—	—	—	9 35	—	2 —	—	6 15	9 55	—	—
Neuchâtel	5 41	—	9 29	—	1 47	—	—	6 02	*8 10	—	—
Genève ..	5 41	—	9 29	—	1 47	—	—	—	—	—	—
Bienne ..	5 38	—	8 32	10 —	12 30	2 40	3 50	6 45	—	—	—
Berne....	5 38	—	8 32	10 —	—	2 40	3 50	6 45	—	—	—
Bâle	5 38	—	8 32	—	12 30	—	3 50	—	—	—	—

DÉPARTS

* Jusqu'au 14 Nov. 1889 et à partir du 15 Avril 1889.

PRIX D'ABONNEMENT: franco pr la Suisse
1 an, 10 fr.; 6 mois, 5 fr. 50;
3 mois, 3 fr.
Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce, 75 centimes.

VOTATION FÉDÉRALE du 17 Novembre 1889.	REPONSE OUI ou NON
Voulez-vous, **oui** ou **non**, accepter la Loi fédérale du 11 avril 1889, concernant la **poursuite pour dettes et la faillite**?	**OUI**

Votation fédérale du 17 Novembre

Dimanche : ***Grand cortège.***

Toutes les sociétés *sans distinction du but qu'elles poursuivent, et tous les citoyens à quelque parti politique qu'ils appartiennent sont chaleureusement invités à y prendre part.*

Rendez-vous à ***10 heures*** *du matin sur la Place Neuve.*

Départ à 10 ½ heures précises pour se rendre au local de vote à l'Hôtel-de-Ville.

Le Comité d'action.

— VENDREDI 15 NOVEMBRE 1889 —

La Chaux-de-Fonds

Bibliothèque publique. — La salle de lecture est ouverte le vendredi, de 8 à 10 h. du soir (salle n°31, Collège industriel).

C. A. S. Section Chaux-de-Fonds. — Réunion, vendredi 15, à 8 ½ h. du soir, au local (rue Neuve 2).

Orchestre l'Espérance. — Répétition, vendredi 15, à 8 ½ h. du soir, au local (Brasserie Hauert).

Orphéon. — Répétition générale, vendredi 15, à 8 ½ h. du soir, au local.

Brasserie Hauert. — Représentation extraordinaire donnée par la troupe Lacant-Monnery, vendredi 15 et samedi 16, dès 8 ½ h. du soir.

Brasserie Knutti. — Concert vocal et instrumental donné par la troupe d'Ambrosio, samedi 16, dès 8 h. du soir.

Société ornithologique. — Réunion, samedi 16, à 8 h. du soir, au local.

La Tardive. — Assemblée générale ordinaire, samedi 16, au local.

Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. — Assemblée populaire organisée par le Grütli, samedi 16, à 8 ½ h. du soir, grande salle de Gibraltar.

Brasserie du Lion. — Concert de bienfaisance donné par des amateurs de la localité, samedi 16, dès 8 ½ h. du soir.

Musique militaire « Les Armes-Réunies ». — Répétition générale, samedi 16, à 8 ½ h. soir, au Casino.

Fanfare Montagnarde. — Répétition générale, samedi 16, à 8 ½ h. du soir, au local.

A bas l'obstruction

Il est inutile, croyons-nous, d'en dire plus long sur la loi fédérale concernant la poursuite pour dettes et la faillite. Nous avons reçu l'Adresse du Grand Conseil au peuple neuchâtelois, mais comme à l'heure qu'il est cette pièce est répandue partout à profusion nous croyons inutile, — étant donné l'envoi tardif qui nous en a été fait, — d'en reproduire la teneur.

Au reste que pourrions-nous bien dire encore pour secouer la torpeur et l'indifférence du corps électoral ? et pourtant l'occasion est belle de se montrer à la tête du mouvement progressiste en Suisse. Il ne s'agit pas dans la votation du 17 novembre d'une question de principe : à savoir, par exemple, si le peuple veut ou ne veut pas une plus grande centralisation fédérale. Non ; le principe de l'unification du droit au point de vue fédéral a été voté le 31 janvier 1874 alors que 340,199 citoyens contre 198,013, ont accepé la Constitution fédérale *revisée*, où se trouve l'article 64 qui dit entr'autres : « La législation sur la poursuite pour dettes et la faillite est du ressort de la Confédération. »

Dimanche prochain le peuple suisse n'aura donc qu'à se prononcer sur la loi qui lui est soumise ; cette loi, fruit de longues années de travail, est l'œuvre de nos plus éminents juristes. Est-elle bonne ? Nous n'hésitons pas à répondre : Oui, certes, elle est bonne et les adversaires systématiques de ce qui vient de Berne, n'ont pas trouvé un seul argument sérieux qui vaille la peine d'être réfuté.

Ce qu'il est bon de ne pas oublier, c'est la composition de la phalange des obstructionnistes à l'occasion de cette votation : Il y a des ultramontains qui veulent se venger de l'affaire des écoles confessionnelles saint-galloises de Lichtensteig et de l'occupation du Tessin, à la suite des élections législatives de ce canton ; il y a en outre les procureurs jurés et les huissiers exploitants du canton de Vaud, bon nombre d'avocats bernois qui revêtent les fonctions d'agents de poursuite, etc., les opposants en un mot ne sont, dans plusieurs cantons, que des bandes de vautours qui sentent la proie leur échapper.

Voilà donc de quoi se compose cette opposition : des obstructionnistes par système et des intéressés.

De tout ce qu'on a dit de mal de la loi qui nous occupe en ce moment, nous n'avons trouvé qu'une seule critique qui ait peut-être son semblant de raison d'être ; elle est formulée contre l'article 15 qui dit entr'autres : « Le *Conseil fédéral* exerce la haute surveillance en matière de poursuite et de faillite...» alors que le dernier alinéa de l'art. 64 de la Constitution fédérale prescrit : « L'administration de la justice reste aux cantons, sous réserve des attributions du *Tribunal fédéral*. » Les opposants crient à la violation de la Constitution.

Admettons que cet article 15 n'est peut-être pas pour nous plaire outre mesure ; mais nous ne voyons pas en quoi il modifie ou annule la teneur de l'art. 64 de la Constitution ?

L'argument obstructionniste est donc pour le moins spécieux.

Nous n'en dirons pas davantage, car ce serait peine perdue.

Notre but, en écrivant ces lignes, a été de rappeler aux électeurs de la Suisse romande, des neuchâtelois en particulier, que la Suisse progressiste et libérale compte sur eux pour voter en masse la loi sur la poursuite et la faillite.

N'oublions pas que, du premier au dernier, les opposants se rendront tous aux urnes ; aussi ne faudrait-il pas que, par une coupable indifférence, des partisans de la loi s'abstinssent de voter et devinssent ainsi une des causes de l'écroulement de cet édifice si laborieusement et si péniblement élevé.

Nous engageons donc tous les électeurs à faire leur devoir. Comme il y a quinze ans, souhaitons qu'un beau chiffre de 16,000 électeurs se retrouve; cela est possible si dimanche prochain les électeurs progressistes de toutes nuances veulent bien se donner la peine de se rendre aux urnes pour y déposer un patriotique

OUI

Les élections municipales de Rome

Dimanche dernier on a voté dans toute l'Italie: il s'agissait de renouveler les municipalités, et comme c'étaient les premières élections ayant lieu sous le régime de la nouvelle loi municipale, la lutte a été vive. Or, jusqu'à présent et malgré une pression électorale qui a tout l'air d'avoir été sérieuse, le gouvernement ne semble pas avoir remporté une victoire décisive. Mais on ne sera fixé sur l'ensemble que dans quelques jours. Aujourd'hui, on n'a que les résultats de Rome et là il n'y a aucune erreur possible : M. Crispi a subi un échec, et d'autant plus inattendu qu'il avait au dernier moment employé les grands moyens.

Samedi matin, vingt-quatre heures avant l'élection, il faisait paraître un décret du roi, annonçant que l'on instituait une commission d'enquête chargée de vérifier les comptes de la municipalité dont les pouvoirs venaient d'expirer. Le rapport de M. Crispi visait très directement le duc Torlonia, l'ex-syndic de Rome, dont M. Crispi est l'ennemi personnel depuis une certaine histoire de théâtre, de loge et de femmes, dont nous avons parlé en son temps. M. Crispi même, au moment où la presse raconta cette histoire, se montra fort courroucé.

Il paraît que les colères de M. Crispi ne font guère peur aux Romains, puisque le premier résultat de l'élection a été la réélection du duc Torlonia, qui rentre au Conseil municipal de Rome. C'est là l'échec personnel de M. Crispi ; mais il remporte aussi une veste ministérielle : sur quatre-vingts conseillers municipaux à élire, les électeurs romains ont élu trente candidats appartenant à l'ancien Conseil municipal visé dans le fameux rapport et seize candidats libéraux modérés, dont tout le programme était de combattre la politique crispinienne ; c'est grâce au principe de la représentation des minorités, introduit par M. Crispi dans la loi pour s'assurer l'appoint radical, que les libéraux modérés ont pu passer, distançant les radicaux qui sont restés sur le carreau.

Donc, 46 conseillers municipaux sur 80 sont hostiles au gouvernement, et l'élection du syndic étant faite par le Conseil municipal, M. Crispi va de nouveau être obligé de subir un syndic qui n'approuvera pas aveuglément tous les faits et gestes de l'omnipotent ministre. Il y a là, après la visite de Guillaume II, après toutes ler marques de faveur dont on a accablé M. Crispi, un signe intéressant à relever. Quoi qu'en disent les officieux, M. Crispi n'est pas sûr du résultat des élections législatives, et c'est pour cela qu'il recule devant une dissolution de la Chambre. »

Nouvelles étrangères

France. — Hier, jeudi, à la Chambre, M. Floquet a annoncé que la Chambre a validé 360 élections environ, et qu'elle peut donc constituer son bureau définitif.

La Chambre a décidé de nommer samedi le bureau définitif et de fixer sa prochaine séance à vendredi à 4 heures.

La séance est levée à 7 h. 15 du soir.

— Le conseil des ministres a décidé en principe de rédiger une déclaration ministérielle, laquelle sera lue aussitôt que la Chambre sera constituée. Les termes de cette déclaration seront arrêtés samedi ; cette déclaration expliquera les motifs pour lesquels le cabinet est décidé de se présenter devant les Chambres et les points essentiels du programme qu'il se propose de soutenir si le Parlement lui continue sa confiance.

— *Les comptes de l'Exposition.* — Le succès colossal de l'Exposition est aujourd'hui nettement établi. Les chiffres qui vont être insérés dans le projet qui sera, dans quelques jours, déposé sur le bureau de la Chambre, en font foi. Bien que n'étant pas définitivement arrêtés et apurés, les comptes ont été faits déjà, et on peut aujourd'hui publier ceux, particulièrement intéressants, qui concernent les recettes et les dépenses.

On sait que, pour justifier l'émission des tickets, le Crédit foncier de France a versé dans les caisses de l'Exposition une première somme de 18 millions de francs, puis une seconde de 3,500,000 francs, soit un versement total de 21,500,000 fr. A cette première catégorie de recettes, constituée déjà par les entrées de l'Exposition, est venu s'ajouter le produit des concessions accordées aux restaurateurs, limonadiers, débitants de toute sorte, marchands, etc.; puis certaines sommes, relativement légères, diversement produites. En dernier lieu, enfin, il y faudra joindre celles qui seront obtenues par la vente des matériaux des constructions dont la conservation ne sera pas autorisée.

On a donc pu récapituler ainsi ces diverses sommes :

Montant des versements du Crédit foncier	21,500,000
Concessions et recettes diverses, y compris le produit de 11,609 tickets du Trésor	2,000,000
Vente de matériaux (estimation) .	1,000,000
Montant des subventions (Etat, 18 millions ; ville de Paris, 7,000,000) .	25,000,000
Total général des recettes .	49,500,000

En ce qui concerne les dépenses, on avait estimé, d'après les devis et plans, que l'Exposition coûterait une somme totale de 43 millions de francs. D'après toutes les prévisions, le total général n'excédera pas 41,500,000 francs. Toutefois, il est bien entendu que ces chiffres ne sauraient être considérés comme définitifs, certains chapitres n'ayant pu encore être relevés dans leur détail et apurés.

Le bilan de l'Exposition s'établirait donc de la façon suivante :

Recettes	49,500,000
Dépenses	41,500,000
Soit avec un excédent de recettes de	8,000,000

Et ce résultat, annoncé déjà à plusieurs reprises par M. Alphand, ne peut devenir inférieur. Les rectifications qui peuvent encore être apportées aux comptes sont seulement susceptibles d'augmenter cet excédent.

Il n'est pas moins intéressant de publier, en regard des chiffres que nous venons de donner, ceux de 1878 et de 1867.

En 1878, on avait obtenu les résultats suivants :

Recettes (chiffre rond)	23,685,200
Dépenses	55,390,000
Excédent de dépenses	31,704,800

Et encore, dans cette somme de 23,685,200 fr., la subvention de l'Etat n'était-elle pas comprise.

En 1867, les résultats avaient été comparativement bien meilleurs. Il y avait eu :

Recettes	27,144,660
Dépenses	22,983,820
Excédent de dépenses	4,160,840

On voit clairement l'avantage considérable qui ressort de l'Exposition de 1889. On s'est demandé déjà ce que deviendrait l'excédent des recettes ainsi obtenu. Cet excédent de recettes sera versé dans les caisses du Trésor, en vertu des dispositions de la loi de finances qui spécifie, en effet, que l'Etat bénéficiera du reliquat en cas de plus-value de recettes, comme, par une conséquence logique, il aurait supporté l'excédent de dépenses si celles-ci eussent été plus élevées.

Autriche-Hongrie. — Le commandant du 7e corps d'armée, dont le quartier général est à Temesvar, a adressé une lettre aux autorités civiles de cette ville pour les prévenir qu'on a saisi dans les chambrées des troupes d'infanterie en garnison à Temesvar de nombreuses brochures portant à la première page l'inscription suivante : « Un soldat européen à ses camarades ; à traduire dans toutes les langues et à répandre dans tous les camps et dans toutes les casernes.»

La brochure invite les soldats à se dérober à leurs devoirs en cas de guerre. Le commandant du 7e corps invite les autorités civiles à le seconder dans la chasse à faire aux exemplaires de la brochure et dans la recherche de ceux qui s'occupent de la répandre.

Chronique suisse

En faveur de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite. — M. Ruchonnet a fait mercredi soir au Casino, de Berne, devant une salle comble, sa conférence sur la loi sur la poursuite. L'assemblée, composée essentiellement de Suisses romands, s'est prononcée à l'unanimité en faveur de la loi.

M. Elie Ducommun a fait ressortir que le résultat du vote de dimanche prochain est problématique et que chaque citoyen qui négligerait de voter encourrait une grave responsabilité.

Nouvelles des cantons

BERNE. — Mercredi après midi, une explosion de gaz s'est produite dans une maison de l'avenue de la gare à Bienne et a provoqué un commencement d'incendie. Grâce à de prompts secours, l'élément destructeur n'a pas pris d'extension. La maison, encore inhabitée, appartient à MM. Schweizer et Cie, imprimeurs. Les dégâts sont assez importants.

VAUD. — Un vol avec effractiou a été commis dans le bureau du boursier de la commune de Saint-Livres (près Aubonne). Une somme de 3000 fr. a été emportée par les voleurs.

Chronique du Jura bernois.

Poursuite pour dettes et faillite. — Hier au soir, jeudi, a eu lieu une nombreuse assemblée à Saint-Imier ; elle comptait 300 personnes. Elle a décidé unanimement, après un chaleureux discours de M. le conseiller national Jolissaint, de voter *oui* dimanche.

Chronique neuchâteloise

⁂ *Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.* — Demain samedi, à 8 heures du soir, au Temple du Bas, à Neuchâtel, aura lieu une grande assemblée populaire sur la loi qui sera soumise au vote populaire dimanche prochain. Les orateurs qui se feront entendre sont MM. Numa Droz, conseiller fédéral ; Cornaz, conseiller d'Etat et député au Conseil national ; Jeanhenry, procureur général et conseiller national ; Michaud, président du Tribunal cantonal et Amiet, avocat.

⁂ *Gorgier.* — Mercredi matin, une des Prises de Gorgier, appartenant à M. Porret, a été entièrement détru te par un incendie. Le feu s'est déclaré pendant que le propriétaire et sa famille étaient absents. M. P. se rendait à la foire avec une paire de bœufs. Il a aperçu de loin les flammes et a pu rentrer à temps pour sauver son bétail, dit la *Suisse libérale*.

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 251

LA

Dame de Montsoreau

PAR

Alexandre Dumas

TROISIÈME PARTIE

En conséquence, en sortant du palais, il lui avait mis la bride sur le cou.

Roland n'avait pas manqué à ce que son cavalier attendait de lui.

A peine hors de la porte, il avait pris à gauche, M. de Montsoreau l'avait laissé faire; puis à droite, et M. de Montsoreau l'avait laissé faire encore.

Tous deux s'étaient donc engagés dans le charmant sentier fleuri, puis dans les taillis, puis dans les hautes futaies.

Comme la veille, à mesure que Roland approchait de Méridor, son trot s'allongeait; enfin son trot se changea en galop, et, au bout de quarante ou cinquante minutes, M. de Montsoreau se trouva en vue du mur juste au même endroit que la veille.

Seulement le lieu était solitaire et silencieux; aucun hennissement ne s'était fait entendre; aucun cheval n'apparaissait attaché ni errant.

M. de Montsoreau mit pied à terre; mais cette fois, pour ne pas courir la chance de revenir à pied, il passa la bride de Roland dans son bras et se mit à escalader la muraille.

Mais tout était solitaire au dedans comme au dehors du parc.

Les longues allées se déroulaient à perte de vue et quelques chevreuils bondissants animaient seuls le gazon désert des vastes pelouses.

Le comte jugea qu'il était inutile de perdre son temps à guetter des gens prévenus, qui, sans doute effrayés par son apparition de la veille, avaient interrompu leurs rendez-vous ou choisi un autre endroit : il remonta à cheval, longea un petit sentier, et après un quart d'heure de marche, dans laquelle il avait été obligé de retenir Roland, il était arrivé à la grille.

Le baron était occupé à faire fouetter ses chiens pour les tenir en haleine, lorsque le comte passa le pont-levis.

Il aperçut son gendre et vint cérémonieusement au-devant de lui.

Diane, assise sous un magnifique sycomore, lisait les poésies de Marot. Gertrude, sa fidèle suivante, brodait à ses côtés.

Le comte, après avoir salué le baron, aperçut les deux femmes.

Il mit pied à terre et s'approcha d'elles.

Diane se leva, s'avança de trois pas au-devant du comte et lui fit une grave révérence.

«Quel calme, ou plutôt quelle perfidie ! murmura le comte; comme je vais faire lever la tempête du sein de ces eaux dormantes.

Un laquais s'approcha; le grand veneur lui jeta la bride de son cheval, puis se retournant vers Diane :

«Madame, dit-il, veuillez, je vous prie, m'accorder un moment d'entretien.

— Volontiers, Monsieur, répondit Diane.

— Nous faites-vous l'honneur de demeurer au château ? monsieur le comte, demanda le baron.

— Oui, Monsieur, jusqu'à demain, du moins.»

Le baron s'éloigna pour veiller lui-même à ce que la chambre de son gendre fût préparée selon toutes les lois de l'hospitalité.

Montsoreau indiqua à Diane la chaise qu'elle venait de quitter, et lui-même s'assit sur celle de Gertrude en couvrant Diane d'un regard qui eût intimidé l'homme le plus résolu.

«Madame, dit-il, qui donc était avec vous dans le parc hier soir !»

Diane leva sur son mari un clair et limpide regard.

«A quelle heure, Monsieur ? demanda-t-elle d'une voix dont, à force de volonté sur elle-même, elle était parvenue à chasser toute son émotion.

— A six heures.

— De quel côté ?

— Du côté du vieux taillis.

— Ce devait être quelque femme de mes amies, et non moi, qui se promenait de ce côté-là.

— C'était vous, Madame, affirma Montsoreau.

— Qu'en savez-vous ?» dit Diane.

Montsoreau, stupéfait, ne trouva pas un mot à répondre; mais la colère prit bientôt la place de cette stupéfaction.

— Le nom de cet homme, dites-le moi ?

— De quel homme ?

— De celui qui se promenait avec vous.

— Je ne puis vous le dire si ce n'était pas moi qui me promenais.

— C'était vous, vous dis-je, s'écria Montsoreau en frappant la terre du pied.

— Vous vous trompez, Monsieur, répondit froidement Diane.

— Comment osez-vous nier que je vous aie vue ?

— Ah ! c'est vous-même, Monsieur ?

— Oui, Madame, c'est moi-même. Comment donc osez-vous nier que ce soit vous, puisqu'il n'y a pas d'autre femme que vous à Méridor ?

— Voilà encore une erreur, Monsieur, car Jeanne de Brissac est ici.

— Madame de Saint-Luc !

— Oui, madame de Saint-Luc, mon amie.

— Et M. de Saint-Luc ?

— Ne quitte pas sa femme, comme vous savez; leur mariage à eux est un mariage d'amour; c'est M. et Mme de Saint-Luc que vous avez vus.

(A suivre.)

⁂ *Auvernier.* — D'après le *Neuchâtelois,* la femme dont le cadavre a été trouvé dimanche, se nomme Louise Furrer, femme de Jean. Elle est originaire de Luterkofen (Soleure), âgée de 33 ans. Elle avait disparu de la maison depuis le matin du 6 novembre, et l'on croyait qu'elle était tombée dans l'Aar.

« D'après nos renseignements, dit la *Feuille d'avis* de Neuchâtel, Mme L. F. avait perdu son mari il y a peu de temps et n'avait pu se consoler du coup qui l'avait frappée. Elle avait voulu revoir nos contrées et particulièrement Cortaillod où elle avait séjourné dans sa jeunesse. En proie à une très grande mélancolie, la malheureuse jeune femme a cherché dans la mort un terme à sa douleur. Elle laisse un fils âgé d'une dizaine d'années. »

⁂ *Banques d'émission.* — La situation hebdomadaire des deux banques d'émission du canton de Neuchâtel (y compris les succursales, était, au 9 novembre, la suivante :

Banque cantonale neuchâteloise. — Billets : émission fr. 3,000,000, circulation fr. 2,925,600. Couverture légale (40 p. cent de la circulation) fr. 1,170,240 ; partie disponible fr. 216,394»30. Billets d'autres banques suisses fr. 278,350; autres valeurs en caisse 52,798»53. — Total fr. 1,717,737»83.

Banque commerciale neuchâteloise. — Billets : émission fr. 3,700,000, circulation fr. 3,317,550. Couverture légale des billets fr. 1,327,020 ; partie disponible 392,554 francs 60 c. Billets d'autres banques suisses fr. 163,850. Autres valeurs en caisse fr. 207,598»13. — Total francs 2,091,022»73.

Chronique locale

⁂ *Pierristes et sertisseurs.* — Le Comité de l'Association syndicale des ouvriers et ouvrières pierristes et sertisseurs a reçu avec une vive reconnaissance, par l'entremise de M. Alfred Clerc, la somme de *vingt francs*, provenant de la liquidation de l'ancienne Société des pierristes et sertisseurs. *(Communiqué.)*

⁂ *En faveur de la Paternelle.* — Le Comité de *La Paternelle* a reçu avec beaucoup de reconnaissance la somme de 20 fr., part prise sur le fonds de la Société des pierristes et sertisseurs dissoute.

Nos remerciements aux donateurs.

(Communiqué).

⁂ *L'agriculture et la votation du 17 novembre.* — Nous recevons du comité de la Société d'ffgriculture du district de La Chaux-de-Fonds, la communication suivante :

« La Chaux-de-Fonds, 15 novembre 1889.

Aux membres de la Société d'Agriculture et aux agriculteurs du district.

Messieurs et chers collègues,

A l'exemple de la Société suisse d'Agriculture, nous ne voulons pas laisser passer la votation de dimanche prochain sur la poursuite pour dettes et la faillite, sans adresser un pressant appel aux sociétaires et aux agriculteurs en général, pour les engager instamment à déposer un *oui* dans les urnes.

Depuis sa fondation, notre Société s'est intéressée directement ou indirectement aux diverses œuvres qui peuvent amener du bien-être parmi les agriculteurs. Et c'est en poursuivant cette tâche que nous attirons votre attention sur la votation du 17 novembre.

La nouvelle loi tient compte de la situation pénible dans laquelle un agriculteur peut se trouver : années mauvaises, impossibilité d'interrompre son activité, nécessité pour lui de ne pas gaspiller dans d'onéreuses poursuites et d'interminables procès des fonds dont il a besoin pour son entreprise. En un mot, le législateur met un frein, en matière de poursuite, aux agissements de certains intermédiaires dont l'unique souci est de faire accorder de bons honoraires et que l'opinion publique a baptisé du titre de vampires.

Désormais, l'agriculteur entreprenant pourra s'en passer en s'adressant directement au préposé officiel institué par la loi. D'autre part, celle-ci est rédigée de telle sorte que la position du créancier et du débiteur est ménagée dans une mesure compatible avec la sauvegarde du crédit et du bon renom des affaires.

Agriculteurs,

Toute l'agriculture suisse salue avec joie l'apparition de la loi. Elle la considère comme un complément au programme des améliorations agricoles.

Vous vous rendrez tous au scrutin le 17 novembre. Que vos *oui* pleuvent dans les urnes, n'oubliez pas que les adversaires à la loi, conduits par la passion politique ou par leurs intérêts privés, sont nombreux et disciplinés.

A dimanche donc et votons *oui*.

Au nom de la Société d'Agriculture du district,

Le Comité. »

« P. S.— Nous rappelons aux agriculteurs du ressort communal de La Chaux-de-Fonds, qu'un grand cortège se formera avec musique et bannières, dimanche, *à 10 heures du matin* sur la Place Neuve. »

⁂ *Programme du cortège de dimanche.* — Les sociétés qui désirent être accompagnées à la place de rendez-vous sont priées de se réunir dans les locaux désignés ci-après, à 9 1/2 h. du matin :

Cercle du Sapin ; Cercle Montagnard ; Casino ; Brasserie Hauert ; local du Grütli.

Le cortège se formera à 10 heures du matin, sur la place du Marché, dans l'ordre suivant :

1re partie. — Musique des « Armes-Réunies » (devant le no 2, rue du Marché). — Les autorités et le Comité d'action. — Sociétés politiques. — Cercles.

2me partie. — « Fanfare Montagnarde » (devant la pharmacie Bech). — Sociétés de gymnastique, tir, chant, etc. *(Communiqué.)*

Conseil général
de la commune de La Chaux-de-Fonds.

Séance du 1er novembre 1889.

Présidence de M. Georges Leuba, secrétaire, puis de M. Arnold Robert, 1er vice-président.

3 (Suite).

6° *Rapport et demande de crédit pour impressions et registres.*

M. le secrétaire du Conseil communal lit un rapport concluant à accorder au dit conseil un crédit supplémentaire de 500 fr. pour frais d'impressions, registres et formulaires; le budget prévoyait 4500 fr. de dépenses, chiffre qui se trouve dépassé par suite du passage à la nouvelle organisation communale.

Relativement à l'art. 2 de l'arrêté, M. Louis Bourquin recommande au Conseil communal de répartir *équitablement* le travail entre les différents fournisseurs de la localité.

M. Fritz Robert-Ducommun indique que les travaux se font, autant que possible dans la localité, et en tenant compte des nécessités du service.

Le Conseil vote l'arrêté suivant :

« Le Conseil général de la Commune de La Chaux-de-Fonds,

Entendu un rapport du Conseil communal,

Arrête :

Art. 1er. — Il est accordé au Conseil communal un nouveau crédit supplémentaire de 500 francs pour faire face aux dépenses occasionnées par les impressions diverses prévues aux chapitres XIII et XIV du budget.

Art. 2. — Le Conseil communal répartira cette somme suivant les besoins.

Art. 3. — Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

7° *Règlement pour les installations du gaz.*

Dans la séance du 14 août, l'article 8 du réglement concernant les installations du gaz, avait été renvoyé à une commission spéciale de trois juristes faisant partie du Conseil général et à la commission du gaz et des eaux, pour nouvel examen. Deux modifications ont été introduites par ces commissions réunies et elles sont adoptées, après une longue discussion, ainsi que le règlement dans son entier.

A l'art. 3 on ajoute les mots :

Toutefois, cette vérification qui porte sur la force de résistance et les dimensions des tuyaux....

Art. 8. — Toute difficulté relative aux installations et à l'appareillage du gaz qui pourrait s'élever, entre les installateurs particuliers et la direction du gaz, sera tranchée par la commission du gaz et des eaux. Il y aura recours au Conseil communal qui, sur la demande de l'intéressé, pourra ordonner une expertise.

La commission d'expertise sera composée d'un représentant choisi par l'autorité communale et d'un représentant choisi par le recourant.

Le Conseil communal prononcera dans tous les cas, sans appel.

MM. Fritz Robert, architecte et J. Calame-Colin envisagent que la commission n'a pas modifié sensiblement la première rédaction ; cet avis est également partagé par M. Léopold Maire, conseiller communal; MM. Jules Breitmeyer et Arnold Robert relèvent qu'il s'agit uniquement de difficultés relatives aux installations et à l'appareillage du gaz; dans des conflits de cette nature entre les installateurs et l'administration, cette dernière peut parfaitement prononcer, en dernier ressort, tandis qu'il en est autrement pour les conflts avec des particuliers.

La nouvelle rédaction est adoptée par la majorité du Conseil avec la substitution, sur la demande de M. Fritz Robert, du mot *tranchée* au mot *jugée*, à l'article 8 modifié.

8° *Divers.*

M. Wuilleumier-Robert lit un rapport au sujet du *timbre-impôt;* il a été dit, dans la dernière séance du Conseil général que quelques personnes en ont revendu et pour prévenir ce trafic, on a émis l'idée de rendre le timbre personnel et pour cela de l'oblitérer en le vendant, ce qui n'empêcherait nullement la revente des timbres oblitérés. Quant à écrire le nom du porteur sur l'enveloppe, c'est une mesure à recommander mais qui ne peut être rendue obligatoire, l'administration ne pouvant refuser d'accepter des timbres en paiement de l'impôt sous prétexte que l'enveloppe porte un autre nom que celui du porteur ou qu'elle n'en porte point. Au reste, le nombre de ceux qui ont revendu des timbres-impôt est insignifiant, et il faut bien se garder d'apporter dans ce système des complications qui en éloigneraient le public.

La vente des timbres-impôt a commencé dans la dernière quinzaine d'août ; il en a été vendu depuis lors pour 2500 fr., sur lesquels 800 fr. environ sont rentrés en paiement. On peut donc en conclure que tout ce qui a été vendu par nos dépôts en sus de cette somme l'a été en prévision de l'impôt de l'année prochaine et qu'ainsi cette institution entre peu à peu dans les habitudes de la population. Pour donner des facilités de plus en plus grandes aux acheteurs, le nombre des dépôts a été porté à 40.

Le rapport se termine par le projet de résolution suivante qui est adopté à l'unanimité :

« Le Conseil général de la commune de La Chaux-de-Fonds,

Sur un rapport du Conseil communal,

Charge ce Conseil d'exprimer sa reconnaissance aux magasins de la ville qui veulent bien donner à l'autorité communale leur concours patriotique et désintéressé en se chargeant de la vente des timbres-impôt de la Commune. »

M. le directeur des travaux publics, annonce qu'il y aurait lieu de compléter le crédit pour l'*introduction de l'eau aux abattoirs.* Le 14 août 1889, le Conseil général a voté à cet effet un crédit de 9000 fr. ; depuis lors il a été reconnu qu'au lieu d'installer deux bornes-fontaines dans la cour, il serait préférable d'introduire l'eau dans les onze compartiments occupés par les bouchers ; cela occasionnerait un surplus de dépenses de 1000 francs.

Conformément à ce préavis du Conseil communal, le Conseil modifie l'arrêté du 14 août, en portant de 9000 fr. à 10000 fr. le crédit pour cet objet. *(A suivre).*

Dernier Courrier

Londres, 15 novembre. — M. Ormond, le filateur de Bolton, vient de mourir à l'âge de 80 ans. Il laisse une fortune de 37 millions de francs. Il a fait bâtir, à ses frais, trois ou quatre églises.

Inspruck, 15 novembre. — L'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés ici hier.

L'empereur d'Autriche les attendait à la gare.

Guillaume II et François-Joseph ont eu une longue conversation.

Le train spécial est reparti quelques heures plus tard.

Londres, 15 novembre. — Le *Times* dit que la Turquie enverra des navires stationner en Crête et laissera dans l'île un corps d'armée permanent afin de prévenir le renouvellement des troubles.

Athènes, 15 novembre. — La Chambre grecque a voté par 72 voix contre 54 une motion de confiance en faveur du ministère sur les affaires de Crête.

Rome, 15 novembre. — Une dépêche de Tanger est arrivée à la Consulta, annonçant qu'il serait donné satisfaction à l'Italie pour l'attentat dont le chargé d'affaires italien, M. Galletti, a été victime.

— La Banque de l'Industrie et du Commerce a suspendu ses paiements, ce qui cause une profonde impression dans la ville. Les abords de la banque sont gardés par la police.

Bucarest, 15 novembre. — Une grosse affaire préoccupe la justice depuis quelques jours.

Pendant l'agonie de l'archevêque Angyelitch, patriarche grec, quelques personnes de son entourage, parmi lesquelles son premier chapelain Lamaitch et le recteur du collège Dimitrievitch, se sont emparés de la caisse, des valeurs et de la croix d'or patriarcale.

Au cours de l'enquête, le valet de chambre du patriarche a avoué que son maître avait été étranglé. On n'a pu constater si ce fait est vrai.

Le chapelain Lamaitch, le recteur et plusieurs autres complices sont en prison. Le chapelain a voulu s'empoisonner, mais on l'en a empêché.

Liste des MARCHANDS-HORLOGERS
actuellement à La Chaux-de-Fonds
à l'Hôtel de la FLEUR DE LIS:

Liste dressée **Vendredi 15 Novembre,** *à 5 h. du soir*

MM. **Bruhl**, Paris. — **Constantaras**, Constantinople. — **Sontheim**, Yokohama. — **Schwarz**, Vienne. — **Weisslitz**, Cracovie.

Imprimerie A. Courvoisier, Chaux-de-Fonds.

HALLE AUX TISSUS

7, RUE DU GRENIER — **Ab. Meyer** — 7, RUE DU GRENIER

DRAPERIES CHAUX-DE-FONDS **NOUVEAUTÉS**

De retour de mon voyage d'achats, j'ai l'avantage d'informer ma bonne et ancienne clientèle ainsi que le public en général, que mes **Rayons d'hiver** *sont au grand complet.*

Vu les achats importants que j'ai faits directement avec les principales maisons de France et de l'Etranger, je puis vendre meilleur marché que partout ailleurs, tout en ne livrant que des marchandises de première fraîcheur et première qualité. 11721-16

Il me reste encore à liquider une quantité de marchandises provenant de la faillite J. Netter, au Locle et qui seront vendues à moitié prix de leur valeur réelle.

Depuis le mois de mai 1889, il a été volé dans un comptoir du du Locle une MONTRE portant le n° 3602, savonnette et cuvette argent, glace sous cuvette, 20 lig., contrôlée 800-1000, mouvement remontoir, demi vue, ancre ligne-droite, nickelé. Sur le quart platine est frappée la marque de fabrique représentant le continent américain; la cuvette porte la désignation du mouvement, plus le mot GLOBO. — Les personnes qui pourraient en donner des renseignements sont priées de les transmettre au bureau de l'IMPARTIAL. Bonne récompense en cas de découverte. 11789-3

HOTEL à LOUER

Dans une des meilleures situations, un petit hôtel serait à reprendre pour Saint-Georges 1890 ; cet établissement bien achalandé et d'un bon rapport pendant la saison d'été, conviendrait particulièrement à des personnes s'occupant d'un autre métier en saison morte.

Peu de location, rapport assuré.

S'adresser à M. Henri Sandoz-Robert, négociant, à Neuchâtel. 11393-2

Tailleuse-Lingère. Une bonne tailleuse-lingère, ayant suivi un cours à Londres, se recommande pour de l'ouvrage en journée ou à la maison ; elle espère par son travail s'attirer une bonne clientèle. — S'adresser chez Mme Sudmann, rue du Doubs n° 23, au rez-de-chaussée. 11827-2

Fourrures

HERMANN FEST

Chapelier-Pelletier.

J'ai l'avantage de porter à la connaissance de l'ancienne clientèle, ainsi qu'au public en général, que pour la Saison d'hiver, le **magasin de pelleterie et fourrures, AU TIGRE ROYAL, rue Fritz Courvoisier 11** (en face du Lion d'or) est complétement réassorti en marchandises de 1er choix et dernières nouveautés, telles que :

Choix immense en **Manchons, Boas, Cols** en tous genres pour dames, fillettes et enfants. — **Garnitures** de manteaux, **Bordures** diverses de toutes largeurs.

Couvertures de traîneaux, **Tapis, Descentes de lit, Peaux de moutons** en tous genres. **Chancelières. Toques** et **Bonnets fourrés** pour dames et messieurs, jeunes gens et enfants. **Gants de peaux fourrés.** 10919-8

MANTEAUX fourrés pour dames et messieurs sur mesure, coupe parisienne. — Je me charge également de toutes espèces de **réparations** et **transformations**. Les commandes sont promptement et soigneusement exécutées.

Envoi d'échantillons sur demande franco. **HERMANN FEST.**

A vendre un grand livre avec fermoir, 2 grandes paillasses neuves et une grande table carrée. — S'adresser rue des Granges 11. 11858 2

A LA BOTTE ROUGE

3 et 4, rue de la Ronde 3 et 4.

Le propriétaire du GRAND DÉBALLAGE, **3 et 4, rue de la Ronde 3 et 4,** prévient sa nombreuse clientèle, ainsi que l'honorable public que son magasin de CHAUSSURES :

A LA BOTTE ROUGE

3 et 4, RUE DE LA RONDE 3 et 4,

est au grand complet pour la Saison d'hiver. 11362-6

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Pantoufles feutre, avec semelles de cuir . . Fr.	1 80	Souliers fourrés pr enfants fr.	1 50
Cafignons lisières, depuis fr.	1 30	Souliers ferrés pr hommes, »	8 25
Bottines cuir, fourrées, dep.	6 25	Bottines pour hommes, »	7 50
Caoutchoucs pour dames, »	2 75	Bottes ferrées pr hommes fr.	13 25
Caoutchoucs pr hommes, »	4 90	Sabots fourrés, fr.	3 25
Souliers d'enfants, cuir, »	1 —	Ressemelage et retalonnage pour dames. . . . . »	3 50
1000 boîtes CIRAGE, à	— 20	Ressemelage et retalonnage pour hommes . . . »	4 50

Pantoufles, Bottines, Souliers et Bottines de bal, blancs et mordorés, ainsi que beaucoup d'autres articles dont le détail serait trop long.

Toutes les **Chaussures** *sont marquées en* **chiffres connus.**

PRIX FIXES

Se recommande, **H. MEYER,**

successeur de TEMPERLI FRÈRES.

C'est 3 et 4, Rue de la Ronde 3 et 4.

MAGASINS de L'ANCRE

19, Léopold Robert **A. KOCHER** Léopold Robert, 19

LAINES

LAINES véritable Hambourg .	le ½ kilo	Fr. 6 —
LAINES anglaises, très fortes .	»	» 4 25
LAINES anglaises, qual. supér.	»	» 80
LAINES pr jupons, toutes nuances, Hambourg . . .	»	» 6 80

LAINES décaties pour camisoles.

LAINES rayées, dispositions nouvelles.

Choix immense de **CHALES RUSSES,** toutes nuances, dispositions et grandeurs. Prix très bas. 4060-53

Jupons laine tricotés. **Mantelets, Manteaux** pr bébés, etc.

La meilleure nourriture pour enfants!

Faciles à digérer pour personnes malades et convalescentes,

Biscuits Albert

Prix par kilo, **2 fr. 50.** 10 % de rabais à tout acheteur de boîtes de 4 kilos.

H-2802-z Se trouvent chez 7619-1

E. BOPP-TISSOT, place Neuve 12, la Chaux-de-Fonds.

Apprenti de commerce.

Un jeune homme ayant une belle écriture et une bonne instruction pourrait entrer de suite comme apprenti, au magasin de Fournitures **Henri SANDOZ,** rue Neuve 2. 11743-2

A louer

pour dépôt et déballage deux locaux ayant servi jusqu'à présent à l'usage de magasin et situés au centre de la Chaux-de-Fonds. — S'adresser sous chiffres **F. A.,** au bureau de l'IMPARTIAL. 11779-4

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le domicile de Mme **VUILLE-PORRET, pierriste et sertisseuse,** est transféré de la rue de l'Hôtel-de-Ville 19 à la

RUE DU PARC 84

11828-2

AVIS

La soussignée invite M. **Louis Kneuss, remonteur,** à venir retirer ses effets et payer sa chambre dans la huitaine, faute de quoi elle en disposera.

11939-2 **H. GNECCHI.**

CHAUFFAGE

économique et efficace

par **l'Anthracite Belge** des mines de la « CONCORDE »

qualité dépassant toutes autres provenances.

Anthracite pour fourneau américain.

Houille en morceaux, de Saarbrück.

Briquettes d'anthracite à trous.

Briquettes de lignite G. R. et R. K.

Coke cassé pour le chauffage.

Coke cassé pour la fonte. 9144-10

Charbon au natron pour repassage.

Charbon de fayard.

GROS & DÉTAIL TÉLÉPHONE — PRIX MODÉRÉS TÉLÉPHONE

Rendu **franco** *à domicile par*

Albert Kaufmann

8, rue du Marché 8.

Aux Grands Magasins de Nouveautés 5840-192 21

A LA CONFIANCE

11, Léopold Robert CHAUX-DE-FONDS Léopold Robert 11.

Propriétaire: G. RONCO

Mêmes maisons à ***Bienne, Locle*** *et* ***Neuchâtel.***

Mise en vente des Tissus pr Robes d'hiver

	le mèt.
Tissu fantaisie, rayé, haute nouveauté, grande largeur, valant 1 fr. 50 le mètre, pour . Fr.	— 95
Tartan beige, rayures nouvelles, excellente qualité, larg. 95/100 cm, valant 2 fr. 25 le m , à Fr.	1 10
Drap uni, largeur 140 cm, grand assortiment de teintes, valant 3 francs le mètre, à . . Fr.	1 50
Croisé fort, première qualité, largeur 95/100, à . . . . Fr.	1 50
Drap pure laine, à carreaux, qualité d'usage, tissu haute nouv., largeur 100 cm, à . . . Fr.	2 50
Tissu royal, à carreaux, largeur 100 cm, nouveauté de la saison, à. . . . . Fr.	2 95
Robes en boîtes, avec broderie, depuis . . . . . Fr.	25 —
Grand choix de **JERSEYS,** noirs et couleurs, en qualité d'hiver, **pure laine,** depuis . . Fr.	4 25

CAFÉ - BRASSERIE

Avis et recommandation

J'ai l'avantage d'annoncer à mes amis et connaissances de la localité et du dehors, ainsi qu'à l'honorable public en général, qu'à partir du 11 novembre courant, j'ai cédé mon établissement 11883-2

Café-Brasserie, rue du Collège 8,

à M. OTTO ULRICH. Je saisis cette occasion pour témoigner toute ma sincère reconnaissance à ma bonne clientèle pour la confiance dont elle m'a constamment favorisé tout en la priant de bien vouloir la reporter sur mon successeur lequel s'efforcera de la justifier.

La Chaux-de-Fonds, novembre 1889. **C. SAUER.**

Me référant à l'avis et recommandation ci-dessus de M. SAUER, je prie instamment sa bonne clientèle de bien vouloir m'accorder la même confiance qu'à mon prédécesseur, lui assurant que rien ne sera négligé de ma part pour la satisfaire sous tous les rapports tant par des consommations de premier choix que par un service propre, actif et cordial. **OTTO ULRICH.**

CHAUSSURES sur mesure — RHABILLAGES *prompts et soignés.*

A la Botte Verte

M. Jean BALTERA,

a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il vient de donner plus d'extension à son commerce en transférant son magasin et ses ateliers 11788-2

PLACE DU MARCHÉ 2

(maison O. Nicolet).

CHAUSSURES *de luxe et ordinaires* — Prix modiques

Le domicile de

Mmes Monnier-Mérillat, tailleuses

est transféré

rue de la Promenade 6.

Elles saisissent cette occasion pour se recommander à leur bonne clientèle et à toutes les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. 11786-4

Avis aux découpeurs

Reçu un grand choix de **MODÈLES nouveaux** et de **BOIS DIVERS** pour découpages. 11364 6

Au Magasin de Fournitures d'horlogerie

SCHANZ FRÈRES

14, rue Neuve 14.

TAILLEUSE. Une bonne tailleuse se recommande aux dames de la localité pour de l'ouvrage en journée ou à la maison. — S'adresser rue du Puits 18, au deuxième étage, à gauche. 11897-2

Mme MARIE GAUCHER

5, place de l'Hôtel-de-Ville 5,

grand choix de **Manteaux, Confections, Jerseys, Jupons, Tissus haute nouveauté, Tolleries et Draps** en tous genres pour messieurs.

11665-10 Se recommande.

Le domicile de

Mlle Louise QUARTIER, tailleuse

est transféré

47, RUE DE LA PAIX 47

A la même adresse, on demande une **apprentie.** 11887-2

Attention !

Deux ou trois maisons devant être construites l'année prochaine sur l'emplacement dit du Winkelried, prière aux amateurs de s'adresser à M. L. Reutter, architecte, chez lequel ils pourront voir les plans. Conditions très favorables pour le paiement. 10473-7

H-11825-L

NOUVELLE COLLECTION de

25 CHŒURS d'HOMMES

populaires et artistiques par

HENRI GIROUD

Chaque chœur séparé 30 c., par 20 expl. 25c.

La collection complète

forme un beau vol. relié de 150 p. gr. format contenant, pour chaque chœur, une notice donnant toutes les indications relatives à l'étude et à l'exécution: mouvements, nuances, style, interprétation, **plus une préface sur le chant choral.**

Prix: frs. 3.50.

Adresser les demandes à l'auteur, à Ste CROIX (Vaud).

Catalogue et spécimens gratuits sur demande.

La précédente collection ne sera pas réimprimée.

10538-1

Terrines fraîches de foies

gras truffés.

Fabrication suisse de A. BUSER. Même qualité que celles de Strasbourg.

Médaille à l'Exposition de Paris

Seul dépôt chez

E. BOPP-TISSOT

12, place Neuve 12. 11821-24

Liquidation

pour cause de cessation de commerce.

A vendre toutes les marchandises de premier choix d'un magasin de

TABACS & CIGARES

bien assorti. Elles seront vendues au-dessous du prix de facture. On serait disposé à vendre le tout en bloc avec l'agencement du magasin, à de favorables conditions. — S'adresser à M. **Paul Calame père, rue de la Balance 16,** la Chaux-de-Fonds.

A la même adresse, à louer de suite une **chambre** avec cuisine. Prix modéré. 12002-5

PELLETERIES GARANTIES

de G. Gansser, à Bâle.

Dépôt chez Mme E. SCHRŒLL-SCHAFFNER, r. du Collège 5

Assortiment de **Fourrures** en tous genres. — Grand choix de **Fourrures** noires, poil long et rasé. — Un stock de **Boas** noirs, courts, très avantageux.

Cols officiers, Cols Souvarow, Cols pour manteaux. — **Bonnets** fourrés pour dames, messieurs et fillettes ; formes variées.

Manteaux et **Paletots** fourrés, coupe élégante.— **Manchons** de chasse.— **Chancelières.** — Magnifiques **TAPIS du Thibet,** de toutes couleurs et grandeurs.

A la suite d'achats importants, M. GANSSER peut vendre tous ces articles à des prix défiant toute concurrence. 12003-3

Magasin sous l'Hôtel de la Balance

MEYER-PICARD

J'ai l'avantage d'informer ma nombreuse clientèle que mes magasins de Nouveautés sont au grand complet. La bienfacture de mes marchandises ne laisse rien à désirer en confections, robes-nouveautés, draperies, toilerie, bonneterie, châles russes, spencers, caleçons etc.

Aperçu de quelques prix :

Manteaux d'hiver, depuis fr.	18 50	Flanelle pure laine, depuis fr,	2 —
Manteaux façon visite, »	23 —	Flanelle coton pour mantelets, »	— 60
Manteaux ouatés, »	15 50	Flanelle coton pour chemises, »	— 70
Imperméables, »	9 —	Flanelle blanche pure laine, »	1 20
Imperméables-Théo, »	15 —	Flanelle couleur pure laine, »	1 30
Robes Nouveauté, »	— 80	Velours noir, »	1 50
Robes carreaux et rayés, »	— 70	Velours façonné, »	2 50
Robes noires rayées et Jaccard, »	2 —	Peluche soie, »	3 —
Robes pure laine, »	1 20	Astrakan pr garniture de manteaux, »	3 50
Cachemire noir, »	1 50	Peluche pr garniture de manteaux »	4 50
Moiré noir, »	1 50	Jupons feutre »	2 50
Milaine pour robes, »	— 80	Jupons tricotés »	2 25
Indienne meuble, »	— 50	Châles russes »	6 —
Toile de coton blanche, »	— 20	Corsets »	1 —
Toile de coton écru, »	— 40	Corsets baleine »	4 —
Coton de lit, larg. 150 cm, »	1 30	Plumes, bonne qualité »	1 50
Coutil pour matelas, larg, 150 cm, »	1 50	Edredon »	4 —

Se recommande

11506-3 ***Meyer-Picard.***

Brasserie Knutti

Tous les soirs

à 6 heures,

Choucroûte de Strasbourg

avec

viande de porc

11732-4 assortie.

Hôtel de la Gare

TOUS LES SAMEDIS

soir, 11694-3

SOUPER AUX TRIPES

Café - Brasserie Belle-Vue

4, rue de la Charrière 4.

Tous les Samedis, Dimanches et Lundis.

CHOUCROUTE

avec 11733-4

Viande de porc assortie

TOUS LES LUNDIS

GATEAUX au fromage

FONDUE à toute heure.

VINS ROUGE et BLANC pr emporter.

Se recommande, **R. Brugger.**

Commune de la Chaux-de-Fonds

Plusieurs personnes ayant fait des chûtes par le fait des glissoires établies par les enfants sur l'asphalte des trottoirs ou de la Place Neuve, le public est invité, dans son propre intérêt, à seconder la police, qui ne peut surveiller partout en même temps.

Cet exercice est du reste interdit par l'art. 7 du Règlement qui dit :

« Il est défendu d'établir des glissoires sur la voie publique.

» Il est également défendu de se glisser avec toute espèce de traîneaux sur les routes, aux abords du village et dans les rues en pente.

» L'usage des patins est autorisé; il pourra cependant être interdit dans certaines rues. »

La Chaux-de-Fonds, le 15 Novemb. 1889.

12015-3 **Conseil communal.**

Brasserie ROBERT

Samedi 16, Dimanche 17 et Lundi 18,
à 8 h. du soir

Grande représentation

donnée par la célèbre troupe du

Professeur WETTGES

Acrobates,
Gymnasiarques, Homme - Serpent,
Ballet, etc., etc. 12024-2

ENTRÉE LIBRE.

CAFÉ DE TEMPÉRANCE

la Croix-Bleue

Le soussigné annonce à tous ses amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, qu'il ouvrira un Café de Tempérance, au **Boulevard des Crétêts 13,** le dimanche 17 courant, à 2 h. après midi.

SOUPERS sur COMMANDE

Se recommande,

12017-2 P. GAGNEBIN-PAREL.

TAILLEUSE. Mlle JOSÉPHINE STOCKER, **rue des Terreaux 12,** au troisième étage, se recommande aux dames de la localité pour de l'ouvrage en journée ou à la maison. **Habillements de petits garçons et jeunes gens.** 12016-3

Desserts assortis.
NOUDLES AUX ŒUFS

Tous les samedis,

Boules de Berlin
(Berliner Pfannkuchen)

Se recommande, **Ch. KUNDIG,**
12014-3 11 a, rue du Premier Mars 11 a.

Docteur P. MATILE

MÉDECIN-CHIRURGIEN

Consultations de 1 à 3 heures après midi, tous les jours, sauf le dimanche. 12013 6

Rue Fritz Courvoisier 8.

Tailleuse

Mlle **Albertine Widmer,** RUE DU COLLÈGE 10, au premier étage, de retour de Paris, se recommande aux dames qui ont bien voulu l'honorer autrefois de leur confiance, ainsi qu'à toutes les dames qui voudront bien lui confier tous les travaux et principalement les costumes pour dames. Elle espère par un travail prompt et soigné mériter la confiance qu'elle sollicite. 12026-6

Avis

En évitation de poursuites et désagréments, j'invite M. SCHWAB, maréchal, demeurant précédemment rue de la Chapelle 13, à venir payer sa location et ses factures à mon bureau rue Jaquet-Droz 12, d'ici à samedi soir 15 novembre.

12012 1 **PAUL DUPLAIN.**

Cercle de l'Union

Tous les membres du Cercle de l'Union sont chaleureusement invités à remplir leur devoir d'électeurs, et à se rencontrer dimanche matin, à 10 heures, au local, pour, de là, se joindre au grand Cortège national qui ira voter **OUI.**

12049-2 **Le Comité.**

Café - restaurant Nicolas RUFER

62, RUE FRITZ COURVOISIER 62.

Samedi 16 Novembre 1889
A 8 heures du soir,

Souper aux tripes

12025-2 Se recommande.

Café-restaurant. On demande à louer de suite un petit café-restaurant, — S'adresser rue de l'Industrie 21, au rez-de-chaussée, à gauche. 12027-3

A vendre

d'occasion un ESCALIER en bois dur avec rampe en fer, en parfait état. 12028 6

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter

d'occasion un ESCALIER tournant en fer, en bon état.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 12029 6

Changement de domicile

Le domicile de

M. Charles Monnier-Mérillat

est transféré

RUE DE LA PROMENADE 6,
au deuxième étage. 11787-2

Modes

Spécialité de

CHAPEAUX GARNIS

genre courant.

Formes en feutre pour dames et fillettes.

TOQUES en fourrure.

FLEURS - PLUMES - RUBANS
VELOURS

Dentelles en laine et en soie à des prix sans concurrence.

Grand choix de **CHAINES de montres** en doublé or, nickel, métal blanc, pour dames et messieurs.

Prix modiques. Qualités garanties

En vente au

Grand Bazar du Panier Fleuri

2512 116

L'atelier et le domicile de

A. BEYELER - FAVRE

fabricant de cadrans,
sont transférés 11785-2

8 — rue Jaquet-Droz — 8

VIN DE TABLE

Rouge et blanc, garanti naturel. Livraison depuis 50 litres. Prix raisonnable.

VIN DE DESSERT

Rouge et blanc, origine garantie. Livraison depuis 12, 30 et 60 bouteilles.

Médaille à l'Exposition universelle de Paris en 1889

Médaille à l'Exposition suisse de Neuchâtel en 1887.

Médailles aux Expositions culinaires de Paris 1886 et Zurich 1885.

Exportation pour tous pays.

S'adresser à 11736 2

H.-L. OTZ fils, à Cortaillod.

Reçu directement de **la Havane** un nouvel envoi d'excellents

Cigares

de la dernière recolte. — S'adresser chez Mme Jules Wille, rue Léopold Robert n° 14 a. 11670-1

ÉTUDE DE NOTAIRE

François BONHOTE,

NOTAIRE

a ouvert son étude à PESEUX, route de la Gare. 11820-2

AVIS

11826-2

Le soussigné annonce à l'honorable public de la Chaux-de-Fonds et des environs, ainsi qu'à ses amis et connaissances, qu'il a ouvert une

Fruiterie, Epicerie, Mercerie, etc.,
76, RUE DU PARC 76.

Il se recommande par la qualité de ses marchandises et la modicité de ses prix.

ARNOLD BUHLER.

Tailleuse

Mme **Jules Brenet** a l'honneur d'informer le public de la Chaux-de-Fonds qu'elle a ouvert un atelier de TAILLEUSE, **RUE SAINT-PIERRE 14, au deuxième étage.**

Sortant d'une des principales Maisons de confections de France, elle espère par son travail prompt et soigné mériter la confiance qu'elle sollicite. 11886-2

Syndicat
DES
Maîtres Bouchers & Charcutiers
de la Chaux-de-Fonds.

LISTE DE RENSEIGNEMENTS
aux Membres du Syndicat.

LES NOMS des DÉBITEURS

auprès desquels toutes démarches du Comité, propositions d'arrangement amiables, menaces de mesures extrêmes, sont restées sans résultat sont publiés ci-dessous : 11888-11

LE COMITÉ

Commis. Un jeune homme demande une place de commis soit dans un comptoir ou un magasin. Prétentions modestes. 12018 3

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Apprenti. Un jeune garçon de 14 ans demande une place comme apprenti **régleur.** 12019-3

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une demoiselle parlant les deux langues, étant très au courant du commerce et de la comptabilité, cherche à se placer dans un bureau ou dans un magasin. Références à disposition. 11874 2

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. Une personne d'un certain âge, connaissant tous les travaux d'un ménage, demande à se placer dans un petit ménage. — S'adresser rue Léopold Robert 49, au rez-de-chaussée, seconde porte à gauche. 11899 2

Cuisinière. Une très bonne cuisinière de toute moralité et possédant de bons certificats, cherche à se placer de suite. — S'adr. chez M. Christian Ællig, Crêt-du-Locle 11910-2

Une jeune fille très capable, ayant occupé à une place pour la vente dans un grand magasin d'épicerie et mercerie désire trouver de suite ou pour le commencement de décembre un emploi dans ce genre de commerce si possible ou, à défaut, dans n'importe quel autre. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 11796 1

Cuisinière. Une très bonne cuisinière âgée de 24 ans, de toute moralité et possédant de bons certificats, cherche à se placer de suite dans une bonne famille. — S'adr. chez Mme Geppert, Ecluse 5, à Neuchâtel. 11797 1

Une dame de toute moralité, connaissant bien les travaux du ménage, demande de l'occupation. — S'adr rue de l'Industrie 23, au 3me étage 11807 1

Une jeune personne de moralité sachant bien repasser cherche une place comme femme de chambre ou pour aider dans un ménage — S'adresser rue du Puits 5, au 3me étage à droite. 11808-1

Commis. On cherche à placer un jeune homme de 17 ans pour terminer son apprentissage. Certificats à disposition. 11687-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande de suite une bonne servante.— S'adresser rue Léopold Robert 25, au premier étage. 12000-3

Servante. On demande, pour de suite ou pour le 22 de ce mois, une jeune fille honnête, propre et active.

S'adresser rue du Parc 45, au deuxième étage 12030-3

Remonteur. Un bon remonteur-acheveur est demandé de suite au comptoir rue du Parc 45, au deuxième étage. 12031-3

Mécaniciens. Deux bons ouvriers mécaniciens pourraient être occupés de suite. — S'adresser chez M. Alcide Demagistri, fabr. de laminoirs, rue du Rocher 15. 12032-3

Polisseuse. Une bonne polisseuse de boîtes argent, connaissant sa partie à fond, trouverait à se placer de suite. — S'adresser rue de l'Industrie 19, au deuxième étage. 12033-3

Servante. On demande de suite une bonne servante, forte et robuste. — S'adresser rue du Premier Mars n° 15, au deuxième étage. 12034-3

Tailleuses. Deux bonnes ouvrières, dont une première, pourraient entrer de suite chez Mme Umbricht-Portenier, tailleuse, à Davos. Inutile d'écrire sans de bons certificats. Bon gage. 12035-3

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille pour s'aider dans un ménage et faire quelques commissions. — S'adresser rue du Parc 79, au troisième étage, à droite. 12039-3

Graveurs. On demande deux ouvriers graveurs d'ornements.

S'adresser à l'atelier J. Calame-Hermann, rue de la Demoiselle 78. 12040-3

Polisseuse. On demande une bonne polisseuse de boîtes argent aux pièces ou au mois. Entrée immédiate.

A la même adresse, on offre à vendre un établi portatif. — S'adresser chez Mme *Jolidon, rue St-Pierre 14.* 12041-3

Polisseuse. On demande de suite une ouvrière polisseuse de cuvettes argent et métal, ou, à défaut, une assujettie. — S'adresser rue de l'Industrie, n° 13, au rez-de-chaussée, fond du corridor. 12042-3

Apprenti. On demande, pour le 1er Décembre, un jeune homme fort et robuste, comme apprenti boulanger.

S'adresser à la boulangerie Robert, rue des Granges 14. 1243-3

Faiseur de secrets. On demande de suite un bon faiseur de secrets sachant bien faire l'or et l'argent. 12020-3

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteurs. Trois ou quatre remonteurs, connaissant la pièce ancre, pourraient entrer de suite.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 12021-3

Boîtier. On demande un bon **tourneur.** 12022-3

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteurs. On demande quatre remonteurs et un remonteur au mois. 12023-3

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Assujetties. On demande de suite deux assujetties-**régleuses.** — S'adresser rue de l'Industrie 26, au 2me étage. 12050-3

Commissionnaire. On demande de suite une commissionnaire libérée des écoles. — S'adr. à M. Ditisheim, rue Léopold Robert 57. 12051-3

Remonteurs. Deux bons remonteurs sont demandés de suite. Inutile de se présenter sans preuves de capacités. 12052-3

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Ressorts. On demande plusieurs bons ouvriers pour différentes parties du métier; ouvrage suivi et bien rétribué. — S'adresser à M J. Humbert-Droz, fabricant de ressorts, près de la gare Corcelles. 11957-2

Jeune fille. On demande une jeune fille pour aider au ménage et garder des enfants 11872-2

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Doreuse. On demande de suite une bonne doreuse sachant greneret grateboiser. 11871-2

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commissionnaire. On demande pour entrer de suite une jeune commissionnalre. — S'adresser rue de la Promenade 6, au premier étage. 11875-2

Polisseuse. On demande de suite une bonne polisseuse de cuvettes argent et métal. 11873-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Apprenti On demande de suite un apprenti **emboîteur** ou un **assujetti**. — S'adresser rue de l'Industrie 19, au premier étage. 11898-2

Apprentie. On demande une apprentie **tailleuse**. — A la même adresse, on offre à louer une **chambre** garnie. — S'adresser rue St-Pierre 14, au deuxième étage. 11900 2

Emboîteur. On demande de suite un bon ouvrier emboîteur, régulier au travail. — S'adresser chez M. Charles Humbert, Place Neuve 10, au 1er étage. 11901-2

Emailleurs. On demande de suite un ouvrier et un assujetti émailleur. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 11905-2

Servante. On demande une bonne servante propre et active.
S'adresser chez M. Villars-Robert, maison du Sapin. 11906-2

Guillocheur. On demande de suite un bon ouvrier guillocheur pour l'argent et connaissant l'excentrique.
S'adresser chez M Jean Kummer, rue de la Paix 39. 11907-2

Doreuse. On demande une bonne ouvrière doreuse ou, à défaut, un bon ouvrier connaissant bien la partie, et de toute moralité. — A la même adresse, à vendre une bonne **machine à coudre** SINGER, très peu usagée et à de bonnes conditions. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 11908-2

Aiguilles. On demande de suite trois ouvrières faiseuses d'aiguilles. — S'adresser rue du Progrès 47 B. 11909-2

Apprentie. On demande une jeune fille libérée des écoles, comme apprentie polisseuse de boîtes or; elle serait entièrement chez ses patrons. 11911-2
S'adresser rue de la Paix 79, au pignon

Tailleuse. On demande, pour entrer de suite, une bonne ouvrière tailleuse; inutile de se présenter sans preuves de capacité. — A la même adrese, une **apprentie** tailleuse est demandée de suite. — S'adresser rue du Temple allemand 15, au premier étage. 11912-2

Peintres en cadrans. Deux ou trois bons peintres en cadrans peuvent entrer de suite chez M. Th. von Kaenel, fabricant de cadrans, à Bienne. 11795-3*

Graveur. **M. Eugène JACCARD, rue des Envers 338 bis, au LOCLE, demande un graveur de lettres très bon décorateur de cuvettes et régulier au travail. Conditions avantageuses. Entrée immédiate.** 11782 1

Servante. On demande pour de suite une bonne servante. Inutile de se présenter sans preuves de moralité.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 11784-1

Assujettie. On demande une assujettie **régleuse**. — S'adresser rue Léopold Robert 61, au 2me étage. 11799-1

Apprentie. On demande pour de suite une jeune fille 15 à 16 ans comme apprentie **doreuse de roues**. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 11805-1

Remonteurs. On demande pour de suite deux bons remonteurs. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 11806 1

Servante. **On demande pour le 20 novembre une bonne fille bien au courant de tous les travaux du ménage et sachant cuisiner. Bon gage.**
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL 11814-1

Secrets. **On demande deux ouvriers faiseurs de secrets pour pièces or; travail aux pièces ou au mois.**
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 11815 1

Remonteurs. **Six bons remonteurs pour petites pièces sont demandés. Déposer les offres, sous P. P. Y., au bureau de l'IMPARTIAL.** 11817-1

Régleuses. On demande deux bonnes ouvrières règleuses. Entrée immédiate. — S'adresser rue du Parc 69, au deuxième étage. 11816-1

Appartements. A louer pour Saint-Georges 1890 deux appartements, à la rue du Pont. — S'adr. à M. Bobbia, café du Marché 12055-3

Chambres. A louer pour fin novembre, au boulevard de la Gare (près les maisons l'Héritier), ensemble ou séparément, deux chambres non meublées, indépendantes et contiguës. — S'adresser à M. G. Stauffer, négociant en vins, rue Jaquet-Droz 8. 12001-3

Chambre. A louer de suite une chambre indépendante, bien meublée et au soleil, de préférence à un Monsieur travaillant dehors. — S'adresser rue du Parc 28, au 2me étage. 12044-3

Chambre. A louer une chambre meublée et indépendante à un ou deux messieurs de bonne conduite. — S'adresser Place Jaquet-Droz 12 (Cercle du Sapin), au premier étage. 12045-3

Chambre. A louer une chambre indépendante et non meublée; on donnerait la préférence à un pierriste. — S'adresser rue du Parc 84, au premier étage. 12046-3

Chambre. A louer pour tout de suite ou la fin du mois, à des messieurs de toute moralité, une belle et grande chambre. — S'adresser rue de l'Envers 16, au premier étage. 12047-3

Chambre. A louer une chambre meublée, à un ou deux messieurs travaillant dehors. — S'adresser rue de la Paix 79, au 1er étage, à gauche. 12048 3

Chambre. A louer une petite chambre meublée et indépendante.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 12053-3

Logements. Pour Saint-Georges 1890, deux beaux logements de trois pièces et dépendances, au troisième étage, bien exposés au soleil, près du centre, sont à louer; eau dans la maison. — S'adresser rue de l'Industrie 1, au premier étage. 11876-2

Magasin. A louer un magasin bien situé et plusieurs appartements de 3 et 4 pièces, avec corridors fermés et situés au soleil. — S'adresser Comptoir Ducommun-Roulet. 11877-5

Logement. A remettre pour le 23 avril 1890, dans une maison bien située, un logement de 4 chambres, avec corridor fermé.— S'adresser à M. Alexandre Hess, rue de la Paix 13. 11878-2

Logement. A louer pour Saint-Georges, à un ménage sans enfants, un petit logement de deux pièces situé au soleil. — S'adresser rue du Collège 17, au deuxième étage. 11879-2

Logements. A louer pour St-Georges 1890, ensemble ou séparément, deux beaux appartements situés au premier étage.— S'adresser à M. Fetterlé, rue du Parc 69. 11919-2

Logement. A louer pour le 11 décembre 1889 un logement de 2 pièces, alcôve, cuisine, dépendances et jardin, et exposé au soleil tout le jour. — S'adresser chez M. A. Schneeberger, Grandes-Crosettes 36. 11920-2

Chambre. A remettre une belle chambre indépendante et non meublée. A la même adresse, un garçon de toute moralité cherche à partager sa chambre. — S'adresser rue de l'Industrie n° 21, au rez-de-chaussée. 11921-2

Pour St-Georges 1890, un bel appartement de 5 pièces, cuisine, corridor, bien exposé au soleil, est à remettre. Eau et buanderie dans la maison. 11922-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, à deux fenêtres au soleil, à un ou deux messieurs travaillant dehors. — S'adresser rue du Puits 27, au deuxième étage, à gauche. 11902-2

Chambre. A remettre une chambre non meublée, à une personne d'ordre et tranquille. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 11913-2

Chambre à louer, dans une maison d'ordre, non meublée, indépendante, au soleil levant, avec part à la cuisine. — S'adresser, de midi à 1 heure, rue de l'Hôtel-de-Ville 19, au 2me étage. 11918-2

Chambre. On offre une chambre meublée à un monsieur ou à une dame. — S'adresser rue du Puits 29, au quatrième étage. 11916-2

Jolie chambre à louer, à proximité de l'Hôtel des Postes, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. — A la même adresse, à vendre quelques outils d'emboîteur, à bas prix. — S'adresser rue de la Serre 25, au troisième étage. 11917-2

Chambre. A louer une chambre non meublée. — S'adresser rue de la Serre 63, au 2me étage. 11914-2

A louer pour la St-Georges 1890, le **rez-de-chaussée,** à la rue de l'Envers 14, et le **troisième étage** de 2 ou 3 chambres, à la rue du Marché 8, avec eau et dépendances. S'adresser à M. A. Kaufmann, rue du Marché 8. 11725-4

Pour comptoir ou bureau à louer de suite deux chambres contiguës et indépendantes, situées au soleil levant et en face de la Fleur de Lis, dans la partie la plus centrale de la ville pour les affaires. 11661-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logements. A louer pour St-Georges 1890, ou plus tôt si on le désire, encore quelques beaux appartements de 3 pièces, cuisine, deux alcôves, corridor, exposés au soleil.
Un des **plus grands et des plus beaux locaux** de la Chaux-de-Fonds, dans lequel on peut installer un café-brasserie-restaurant, au gré de l'amateur, grandes devantures; en plus deux **magasins** pouvant être distribués comme on le désire, le tout dans une rue bien fréquentée. A la même adresse, à louer pour St-Georges, la **ferme de „La Grande-Barique"**, située sur le Crêt-du-Locle.
S'adresser à M. Cordier-Wetzel, rue du Collège 19. 11727-2

Appartement. A louer pour St-Georges 1890, dans une maison d'ordre, un appartement de 3 pièces, au soleil. Eau dans la maison. — S'adresser chez M. Louis Guillod, rue de Bel-Air 6. 11748-2

Chambre. A louer, pour le 15 Novembre, une chambre à 2 fenêtres, non meublée, pour deux demoiselles de moralité. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 8, au 2me étage, à droite. 11710-1

Appartement. A louer pour St-Georges 1890, rue de la Demoiselle 18A, un appartement de 3 pièces, cuisine et dépendances, bien situé au soleil. Cet appartement est parfaitement approprié pour atelier de graveurs ou atelier de repasseurs et remonteurs. On a l'avantage d'être seul dans cette maison. 11800-1

Cabinet. A louer de suite un cabinet non meublé. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 11794-1

Chambre. A louer de suite une chambre non meublée à une fenêtre, avec part à toutes les dépendances. — S'adresser rue de la Demoiselle 13, au second étage, à gauche. 11801-1

Chambre. A louer une chambre non meublée. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 38, au deuxième étage, à gauche. 11802-1

Chambre. A louer immédiatement une belle chambre meublée à 2 fenêtres. — S'adresser chez M. A. Jaques, rue Léopold Robert 32. 11803-1

Chambre. A louer pour le 16 courant une chambre bien meublée, à un monsieur travaillant dehors. — S'adr. rue du Puits 5, au 3me étage, à droite.

Chambre. A louer une belle chambre meublée, au soleil et au centre, à un ou deux messieurs de toute moralité travaillant dehors. — S'adresser rue du Premier Mars 6, au second étage, à gauche. 11810-1

Un ménage sans enfant demande à louer, au centre du village et pour Saint-Georges 1890 un **LOGEMENT** de 2 pièces et cuisine. — S'adr. à M. Reynaud Cadet, rue du Premier Mars 6. 12054-3

On demande à louer de suite deux **chambres** indépendantes, non meublées. — S'adresser chez M. Aubert, rue du Progrès 47 B. 11915-2

On demande à louer pour St-Georges 1889 un **appartement** de 3 à 4 pièces, situé si possible dans le centre du village. — Adresser les offres rue de la Paix 39, au troisième étage. 11894-2

Un jeune ménage **demande à louer un appartement moderne de 4 à 6 pièces et dans une position centrale.— S'adresser rue Léopold Robert 37, au premier étage.**

On demande à louer pour St-Georges 1890, un **local** pouvant être utilisé pour boucherie, avec un **logement,** situé dans un bon centre, de préférence près de la place de l'Ouest. — Pour renseignements, s'adresser à M. Leuba, avocat, rue de la Serre, maison du Contrôle. 11570-1

A vendre faute d'emploi, à bas prix, 1 table carrée, neuve, pieds tournés, une bonne lampe suspension, flamme renforcée, 1 tonneau à eau et un lave-mains. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 12036 3

Chien. A vendre un jeune chien, véritable race Spitz, blanc. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 12037 3

A vendre une balance à peser l'or, sans poids; plus 6 jeux de fenêtres, en bon état. — S'adresser rue de la Charrière 10. 12038-3

A vendre une **berceionnette** usagée, mais en bon état. — S'adresser tous les jours entre 4 et 6 heures, rue du Progrès 30, au 2me étage. 11903-2

A vendre à prix avantageux, un beau grand duvet, draps de lit, chemises de femme, couverture de laine rouge, un beau fauteuil, une lanterne pour montres, une glace et quantité de livres anciens et modernes. — S'adresser chez M. Pattegay, rue de l'Industrie 23, au premier étage. 11904-2

A vendre un équipement complet d'officier entièrement neuf, étoffe de première qualité, sabre nickelé, képi à l'ordonnance avec étui en cuir. Taille, 1 mèt. 64. 11880-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Potager. A vendre un petit potager avec tous ses accessoires. — A la même adresse, on entreprendrait du **linge à laver et couler aux cendres** si on le désire. 11893-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre des meubles de comptoir, des mouvements de tous genres (11 et 20 lig.) sav., rem., et autres, deux coffres-forts, banques, grillages et lanternes. — S'adresser à M. Hippolyte Perrenoud. Crêt-Vaillant 95, au Locle. 11777-4

A vendre un **fourneau neuf en fer garni** de 55 cm de diamètre et 1 m 80 hauteur, plus une **machine à raboter** très peu usagée. — S'adresser chez MM. Cornu et Gasser, Place d'Armes 12. 11812-1

A vendre une jolie paire de jeunes chiens, véritables bull-anglais, race garantie, excellents ratiers, conviendrait spécialement à un amateur-éleveur. En cas de convenance, on les garderait jusqu'à trois mois avec leur mère. 11790-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Ecureuil. A vendre un écureuil avec sa maisonnette. 11804-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Perdu lundi un **billet de banque** de 100 francs. — Le rapporter, contre récompense, rue de l'Envers 34, au quatrième étage. 11895-1

Perdu un **livret de service** au nom de « Louis-Albert Jacot ». — Prière de le rapporter au Chef de Section. 11937-2

Egaré. Un petit chat blanc, avec des taches grise et jaune, s'est égaré samedi soir. — Le ramener rue du Premier Mars 16 B, au premier étage. 11988-2

Il a été déposé sur un char de laitier, un **panier.** — Le réclamer aux conditions d'usage, chez M. Aloïs Leber, rue des Granges. 11986-2

Quoiqu'il en soit, mon âme se repose en Dieu, c'est de Lui que vient ma délivrance.
Quoiqu'il en soit il est mon rocher, ma délivrance et ma haute retraite, je ne serai pas beaucoup ébranlé,
Psaumes 62.

Madame Elisabeth Niggli et sa famille, Monsieur et Madame Henri Niggli et leur enfant, en Amérique, Monsieur et Madame Ed. Parel et leurs enfants, Monsieur Victor Niggli, Monsieur et Madame Fréd. Niggli et leur enfant, Mademoiselle Ida Niggli, ainsi que les familles Niggli, Scheidegger, Sterky et Jeanneret, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de

Monsieur Auguste NIGGLI

leur bien-aimé époux, père, beau-père, grand-père et parent, que Dieu a rappelé à Lui, mercredi, à 10 heures du soir, à l'âge de 58 ans 2 mois, après une longue et pénible maladie.

Crêt-du-Locle, le 14 novembre 1889.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **samedi 16** courant, à 1 heure de l'après-midi

Domicile mortuaire: Sentier, Crêt-du-Locle 31.

Les dames ne suivent pas.

☞ **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 11985-1

Brasserie HAUERT

12, Rue de la Serre, 12 11881-2

Vendredi 15 et Samedi 16 courant
à 8 ½ h. du soir,

Représentation extraordinaire
donnée par la troupe
LACANT-MONNERY
(2 dames et 2 messieurs).

Romances, Scènes, Duos, Opérettes.

La plus grande attraction du jour!

Le Théâtre des Liliputiens
ou Les Nains vivants,
présentés par M. Lacant et Mlle Doriès.

Vendredi,
LA FÊTE DE CLAUDINE, opérette.
Samedi et dimanche,
UN COQ EN JUPON, opérette.

ENTRÉE LIBRE

Brasserie Knutti

45, rue de la Serre 45.

Samedi 16, Dimanche 17 et Lundi 18,
dès 8 h. du soir,

GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL
donné par la troupe napolitaine
d'Ambrosio
de retour de Paris
(Trois dames et deux messieurs).

Piano, Mandoline, Guitare, Tambour basque, etc. 11995-3

TOUS LES SOIRS
Choucroûte assortie.

Restaurant du Boulevard de la Gare

(Grande Salle). 11928-2

Dimanche 17 Novembre 1889
à 2 h. après midi,

GRAND CONCERT
donné par
La Fanfare Municipale
de Saint-Imier
sous la direction de M. **J. Starcke,** prof.

Dès 8 heures
SOIRÉE FAMILIÈRE

Café PARISIEN

40, rue Fritz Courvoisier 40.

Tous les Samedis, Dimanches et Lundis,
Choucroûte de Strasbourg
SAUCISSES de Francfort
Viande de porc.

On sert pour emporter

REPAS sur commande
Téléphone 11414-1 Téléphone

Café - Restaurant STUCKY

près de la Gare. 10170-1

Tous les soirs
CHOUCROUTE
avec
SAUCISSES de FRANCFORT
et **Viande de porc** assortie.

On sert pour emporter.

Café VAUDOIS

Passage du Centre 3.

TOUS LES SAMEDIS SOIRS
dès 7 heures, 10169-13

Souper aux tripes

PENSION. A la pension **rue de l'Industrie 9,** au premier étage, on demande encore quelques bons **pensionnaires.** Bonne pension bourgeoise. 11772-1

SALLE du CAFÉ PARISIEN

CHAUX-DE-FONDS

Dimanche 17 Nov., à 3 et à 8 h. du soir,
Lundi 18, à 8 heures du soir,

TROIS
Grands Concerts

DONNÉS PAR LA
Société de l'Orchestre de la Ville
et de BEAU-RIVAGE
de Lausanne (au complet)

Deuxième partie de chaque concert :

MUSIQUE de la FÊTE des VIGNERONS de VEVEY 1889, de H. DE SENGER, exécutée en COSTUME OFFICIEL de la fête. — **Grand succès!**

Prix d'entrée pour chaque concert :
UN FRANC. 11990-2

— Bel-Air —

Dimanche 17 Novembre,
dès 8 heures,
SOIRÉE FAMILIÈRE
OFFERTE PAR 11739-2
l'Orchestre l'Espérance
à ses MEMBRES PASSIFS.

Restaurant des Armes-Réunies

(SALLE DU BAS) 12005-2

Dimanche 17 Novembre 1889
dès 2 ½ h. après midi,

GRAND CONCERT
DONNÉ PAR
l'Orchestre des Amis
NOUVEAU RÉPERTOIRE DE BAL
ENTRÉE LIBRE

Démontages. On demande des démontages et **remontages** en grandes pièces ancre, à faire à domicile. 11999-3
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Epicerie BLOCH

Véritables MUNSTER, premier choix.
MONT D'OR, à **1 fr. 30** le kilo.
PRUNEAUX, depuis **40 cent.** le kilo,
Spécialité **HUILE d'OLIVE** et **SAVON de MARSEILLE.**
11993 3 Se recommande.

On offre à prêter

moyennant garantie hypothécaire en premier rang une somme de 12007-6

15 à 18 mille francs,

intérêt 4 % — S'adresser à M. F.-A. Delachaux, notaire, rue de la Paix 21.

Hôtel de la Croix fédérale

CRÊT-DU-LOCLE 11992 2

- Dimanche 17 Novembre -
A l'occasion du Terme!

GRAND
Bal

BONNE CONSOMMATION
BONDELLES
Se recommande, H Lamarche.

Café SCHNEITER

67, Hôtel-de-Ville 67.

Dimanche 17 Novembre

BAL **BAL**

12006-2 Se recommande.

BRASSERIE DU LION

Place du Marché et rue Neuve 2.

Samedi 16 Novembre 1889
à 8 ½ h. du soir,

CONCERT
de bienfaisance
DONNÉ PAR UN
Orchestre d'amateurs de la localité
avec le bienveillant concours de
MM. **Z.** et **C.,** barytons
ENTRÉE LIBRE. 12010-2

Grande Salle de BEL-AIR

Dimanche 17 Novembre
dès 2 ½ h. après midi,

Grand Concert
donné par la musique militaire
LES ARMES - RÉUNIES
sous la direction de M. **Seb. Mayr,** prof.
avec le bienveillant concours de
MM. Arm. PERRETTE et Ch. JACOT.

Entrée : 50 cent.

MM. les membres passifs sont priés de se munir du leur carte de saison. 12004-2

THÉATRE de la Chaux-de-Fonds

Direction de M. L. D'Hennezel

Bureaux : 7 ½ h. Rideau : 8 h.

Dimanche 17 Novembre,
Première représentation de
LA NONNE SANGLANTE
ou
les Mystères des Catacombes de Rome
Drame en 5 actes et 6 tableaux,
par MM. Anicet-Bourgeois
et Maillan.

La rose de St-Flour
Opérette en 1 acte, paroles de Michel Carré. Musique d'Offenbach.

Ordre du spectacle : **La Nonne sanglante. La rose de Saint-Flour.**

L'ORCHESTRE DU THÉATRE
sous la direction de M. Filbien,
exécutera différents morceaux pendant les entr'actes et accompagnera **la Rose de Saint-Flour.**

Pour les places prises à l'avance, l'entrée se fera par la ruelle du Casino.

Pour plus de détails, voir les affiches et programmes. 11991-2

Brasserie Ulrich

rue de la Ronde.

PROVENANCE DIRECTE
de Véritables
Saucisses de Francfort
avec **MEERRETTIG.**

On sert pour emporter. 12011-3

Changement de domicile

Mme Adèle MISTELI, tailleuse, a transféré son domicile
17, RUE DU PROGRÈS 17.

Elle saisit cette occasion pour se recommander à sa bonne clientèle, ainsi qu'au public en général. — Ouvrage soigné. Prix modérés. 11997-3

Meubles et Tissus

en tous genres.
PAUL DUPLAIN
12, Rue Jaquet-Droz 12.

Remontage de Sommiers et Matelas. — Edredon. — Plumes. — Crins. — Coutil matelas. — Sarcenet pour duvets et oreillers. — Etoffes meubles. 11996 3
Crin animal, à **20 centimes** la livre.

Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Assemblée populaire, organisée par la **Société du Grütli,** le SAMEDI 16 NOVEMBRE 1889, à huit heures et demie du soir, au RESTAURANT de GIBRALTAR.

Tous les citoyens sont cordialement invités à y prendre part.

12008-2 **LE COMITÉ**

CAFÉ LYRIQUE

17, rue de la Balance 17.

Samedi 16 Novembre 1889
à 5 heures du soir,
OUVERTURE DE LA
Grande poule au cazin
organisée par le
Club du Cazin

Valeur des prix : **200 fr.**

La passe, donnant droit à quatre coups à jouer, coûte **25 centimes.** 12009-2

CERCLE MONTAGNARD

Samedi 23 Novembre 1889
SOIRÉE FAMILIÈRE
Banquet à minuit.

Tous les membres du Cercle et leurs familles sont cordialement invités à y assister. 11870-7

La Commission des fêtes.

Réglages. On entreprendrait encore quelques cartons de réglages Breguet et plats. Ouvrage prompt et fidèle. 11998-4
S'adresser au bureau de l'Impartial.

— A louer —

disponible maintenant pour cas imprévu :

Un appartement de 3 pièces, bien situé au soleil et à proximité de la rue Léopold Robert et de l'hôtel des Postes.

Un appartement de 2 pièces, premier étage, rue du Manège 21.

disponible pour le 1er janvier 1890 :

La maison n° 50 rue Léopold Robert, rez-de-chaussée et premier étage (à trois pièces). A louer de préférence le tout ensemble.

pour Saint-Georges 1890 :

Le premier étage de 7 pièces, rue Léopold Robert 7 (selon le désir disponible prochainement).

Un appartement de 3 pièces, au rez-de-chaussée, rue du Manège 18.

Deux appartements de pièces, deuxième et troisième étage, rue du Soleil.

Un petit appartement de 2 pièces, au premier étage, en face du Collège Industriel.

S'adresser à M. Victor BRUNNER, rue de la Demoiselle 37. 11994-3

Pour graveurs et guillocheurs!

Lundi 18 novembre, dès 2 heures de l'après-midi, il sera procédé dans la maison **Zum Weinberg.** à **Stein sur Rhin,** et contre paiement comptant, à la vente volontaire aux enchères publiques des objets ci-après désignés :

Six machines à guillocher ; 11947-2
Dix-huit machines à polir ;
Trois lapidaires et de nombreux autres outils nécessaires aux graveurs et guillocheurs.

Tous ces objets se trouvent en bon état.

Stein sur Rhin, le 30 octobre 1889.

Le préposé aux Mises publiques.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Dès ce jour, l'atelier de
Mlle Elvina GROSJEAN, tailleuse,
est transféré
10, rue Jaquet-Droz 10.

Elle saisit cette occasion pour se recommander à sa bonne clientèle pour ce qui concerne sa profession, soit à la maison, soit en journée. 11825-2

Travail prompt et soigné.